

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.098

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 7 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint

DATE DE CONVOCATION

27 Novembre 1998

DATE D'AFFICHAGE

27 Novembre 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Madame GEOFFROY par Madame LECOMTE-RULLIER
Monsieur HUGENDOBLER par Monsieur LE GUEUT
Monsieur ANGIBAUD par Monsieur BOISNARD
Monsieur MUSSETTI par le Colonel MONNARD

ABSENTS - EXCUSES : MM. MOST, QUENTIN, BENOIT et Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Projet de construction d'un poste de transformation E.D.F.
Zone ROYAN II "Derrière le pont"

VOTE : UNANIMITE

Afin d'améliorer la distribution d'électricité du lotissement de la Zone ROYAN II, les services de EDF sont dans la nécessité de créer un nouveau poste de transformation.

La Ville de ROYAN possède un terrain situé zone ROYAN II "derrière le Pont", dont les références cadastrales sont : section CI n° 779.

Par suite, un accord de principe a été délivré à EDF pour permettre les études préalables à l'installation d'un poste de transformation distribution de 9 m² sur cette parcelle et un projet de convention de servitudes a été établi pour permettre de réaliser cette opération.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention concédant à EDF, à titre de servitude, les droits qui suivent :

- 1°) occuper pendant la durée d'exploitation de l'ouvrage, un emplacement de 9 m² environ où doit être édifié un poste de transformation HTA/BTA de distribution publique d'énergie électrique,
- 2°) autoriser le passage sur la parcelle de toutes les canalisations électriques nécessaires à l'exploitation du poste de distribution,
- 3°) autoriser l'accès de la parcelle aux agents des services EDF ainsi qu'aux agents des entreprises dûment accréditées par elle.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir qui sera rédigé en l'étude de Maître PAGEOT, Notaire à ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 Décembre 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS